

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 99 - 172 du 21 septembre 1999
portant nomination d'un conseiller spécial du Président de la République

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

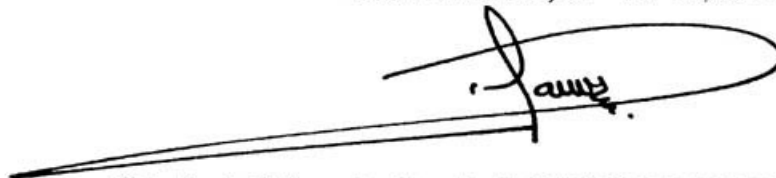
DECRETE :

Article premier.- M. *Gaston-Frédéric YOYO* est nommé conseiller spécial du Président de la République.

Article 2.- M. *Gaston-Frédéric YOYO* percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. *Gaston-Frédéric YOYO*, sera inséré au Journal Officiel ./-

Fait à Brazzaville, le 21 septembre 1999



Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-